

Handicapée depuis son accouchement et séparée de ses enfants, Mariam vit « un enfer »

Prise dans un imbroglio administratif sans fin, Mariam Sangare, paraplégique depuis son dernier accouchement, ne parvient pas à trouver un logement adapté pour être unie à sa famille. Elle a dû recourir à une avocate qui s'est adressée au gouvernement.

C'est une situation aussi injuste que révoltante. Depuis août dernier, une mère de famille de 36 ans, devenue paraplégique à la suite de complications médicales survenues lors de l'accouchement de son troisième enfant à l'hôpital Bichat (Paris XVIIIe), est séparée de son mari et de ses trois garçons en bas âge. Raison de cette injustice ? L'inaccessibilité à son logement social par l'ascenseur, et l'impossibilité d'en trouver un autre vacant, adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Voilà neuf mois que la famille, via leur avocate, Me Armelle d'Autume, se bat dans l'indifférence des pouvoirs publics pour obtenir ce qui paraît être le minimum décent alors même que c'est lors de sa prise en charge dans un établissement public – l'hôpital Bichat – que la vie de Mariam Sangare a basculé.

La mère de famille, devenue paraplégique à la suite d'une péridurale, est restée hospitalisée dans le service de maternité de l'établissement jusqu'au 6 septembre puis a été transférée, sans son bébé, au centre de rééducation de l'hôpital Chenevier à Créteil (Val-de-Marne), faute de place dans une unité mère-enfant.

À ce jour, on ne sait s'il y a eu un manquement dans la pose de la péridurale. Une expertise a été demandée en référé devant le tribunal administratif par l'avocate de la famille, qui déterminera s'il y eut faute médicale ou non.

En attendant le verdict de l'expert, la maman, handicapée, subit une double, voire triple peine : elle ne peut pas, en effet, être près de son bébé, et recevoir le réconfort de sa famille.

Depuis huit mois, la mère de famille réside dans un centre de rééducation où, en dehors de son heure de kiné journalière, elle demeure assise dans un fauteuil roulant à broyer du noir, en se remémorant l'accouchement et en s'inquiétant pour ses enfants et son couple.

« Comment l'hôpital public peut-il séparer cette mère de son nouveau-né sans craindre un trouble psychique irrémédiable ? » interroge Me Armelle d'Autume. Même dans les prisons, l'administration pénitentiaire prend des mesures pour que les détenues restent avec leur nouveau-né durant les 18 premiers mois.

Le week-end, la mère de famille tente de rentrer à son domicile situé au 18e étage et non desservi par l'ascenseur qui ne dessert que les étages impairs. Les ambulanciers la portent alors jusqu'à son logement. Une fois installée dans son appartement (non adapté PMR), Mariam est contrainte de rester coincée dans le salon car elle ne peut accéder aux autres pièces à cause des roues de son fauteuil, et ne peut se doucher.

« Je ne veux plus rester à l'hôpital. Tous les dimanches soirs, mes enfants pleurent en me voyant partir. Ils sont trop petits, comment leur expliquer ? Je vis un enfer. Ma famille a besoin de moi, c'est comme si on était abandonné », nous confie la mère de famille, qui redoute que les ambulanciers la fassent tomber dans les escaliers en la transportant. Ce qui est déjà arrivé une fois. « Je ne leur dis pas car je crains qu'ils ne veuillent plus m'emmener chez moi. »

Me Armelle D'Autume a entrepris des démarches auprès de la mairie de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), commune où réside la famille, du bailleur IDF Habitat, du département et enfin du ministère des Solidarités, de l'Autonomie, du Handicap et des Solidarités, qui l'a renvoyée vers la préfecture du Val-de-Marne. La réponse des institutions est digne de Kafka : nouveau dossier à remplir, nouvelle demande à effectuer, nouveau contact... La solution paraît pourtant simple et à la portée de l'administration : trouver un logement adapté PMR ou un quelconque lieu d'accueil permettant à Mariam d'être réunie avec son mari et ses trois enfants... La famille est prête à déménager dans n'importe quelle ville de la région parisienne, à commencer par Paris.

« Pour des raisons de contingent entre la préfecture, le bailleur, la Ville, et le Droit au logement opposable (Dalo), ces administrations opposent à Mariam Sangare qu'elle ne serait pas prioritaire ! » s'insurge l'avocate. « J'ai lu récemment qu'un non-voyant avait été reçu par la ministre du Handicap parce qu'un chauffeur Uber avait refusé de faire monter son chien... en termes d'échelle de priorité de la ministre, il semble y avoir deux poids deux mesures. »

Contacté, le ministère chargé des Personnes handicapées se dit informé de la situation de Mariam Sangare. *« Dès réception de la saisine émise par son avocate, la permanence des interventions sociales du ministère a pris contact avec les travailleurs sociaux qui interviennent auprès de la famille, les assistantes sociales du conseil départemental et du centre hospitalier », réagit-on au cabinet de Geneviève Dar-*

rieussecq, précisant que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Val-de-Marne et la préfecture du département ont été également été saisies. « Celles-ci font actuellement l'objet d'un recours adressé à la MDPH 94 après un premier rejet de la demande initiale », précise le cabinet de la ministre déléguée. « La MDPH confirme qu'il est en cours d'examen en lien avec l'hôpital dont des informations complémentaires sont attendues. »

Concernant le changement de logement pour un habitat plus adapté, le cabinet précise qu'il relève de la responsabilité du bailleur social qui a été saisi par les assistantes sociales engagées sur ce sujet. Ces dernières sont mobilisées, ainsi que la préfecture du Val-de-Marne, pour qu'une solution pérenne soit trouvée.

Sollicité IDF Habitat se dit aussi au courant de la situation difficile de cette locataire qui est suivie, confirme le bailleur, par son pôle social. IDF Habitat évoque la crise du logement, en particulier du territoire francilien, qui *« ne lui permet pas de répondre à toutes les demandes de mutation, même aux plus sensibles »*. Et de préciser : *« Le taux de rotation sur le parc social est aux alentours de 4% annuel ce qui est historiquement très bas »*

Aujourd'hui la famille Sangare est désespérée, d'autant que le mari, intérimaire, a perdu son travail : *« Je ne souhaite pas à mon pire ennemi de connaître ce que je vis. Mes enfants sont en manque de leur mère, et moi j'ai dû arrêter de travailler pour m'occuper d'eux. Je n'ai plus que des indemnités journalières et le RSA », nous confie le mari de Mariam.*

Jean-Michel Décugis

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/handicapee-depuis-son-accouchement-et-separee-de-ses-enfants-mariam-vit-un-enfer-24-03-2023-CRDOWX4BTZGJ3CXK2LSR4JIC2E.php>